

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » arrêté au 31 Décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit :

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2014, de la société « ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » :

1 - La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE » emploie 42,91 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 -Au cours de l'exercice 2014 l'actif de La société «ATTIJARI FCP DYNAMIQUE» a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.

Tunis, le 31 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
Arrêté au 31/12/2014

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres		80 365	87 260
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	80 365	87 260
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	-	-
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		60 405	69 291
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités	4-3	60 405	69 291
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		140 771	156 552
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	1 096	1 257
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	27	29
TOTAL PASSIF		1 123	1 286
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	138 514	154 019
CP 2 - Sommes distribuables		1 134	1 247
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-6	3	14
b- Sommes distribuables de l'exercice	4-6	1 130	1 233
ACTIF NET		139 648	155 266
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		140 771	156 552

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du	Période du
		01/01/2014 au 31/12/2014	01/01/2013 au 31/12/2013
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</i>		6 324	6 604
a - Dividendes	4-2	6 324	6 604
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2	0	-
c-Revenus des autres valeurs	4-2	0	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	4-4	162	40
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 486	6 644
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	4-9	4 747	5 071
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 739	1 573
<i>PR 3-Autres produits</i>		0	-
<i>CH 2 - Autres charges</i>	4-10	350	340
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 389	1 232
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		-259	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 130	1 232
<i>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		259	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		14 100	-7 118
* +/- values réalisées sur cession des titres		732	1 140
* Frais de négociation de titres		-67	-83
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 154	-4 827

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	1 389	1 232
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	14 100	-7 118
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	732	1 140
d-Frais de négociation de titres	-67	-83
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-1 160	-1 287
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	994	-
- Capital	860	-
- Régularisation des sommes non distribuables	125	-
- Régularisation des sommes distribuables	9	-
- Droits d'entrée		
b-Rachats	-31 606	-
- Capital	-29 820	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 754	-
- Régularisation des sommes distribuables	-351	-
- Droit de sortie	319	
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 15 618	- 6 115
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	155 266	161 381
b-En fin de l'exercice	139 648	155 266
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	14 970	14 970
b-En fin de l'exercice	12 074	14 970
VALEUR LIQUIDATIVE	11,566	10,372
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,083	0,086
AN6-TAUX DE RENDEMENT	12,31%	-2,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} Novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 80 365 DT contre 87 260 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Coût d'acquisition	73 414	94 409
- Actions et droits rattachés	67 163	87 149
- Titres OPCVM	6 251	7 260
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Plus ou moins values potentielles	6 951	-7 149
- Actions et droits rattachés	6 936	-7 179
- Titres OPCVM	15	30
Total	80 365	87 260

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2013	94 409		-7 149	87 260	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	23 314			23 314	
Obligations des sociétés					
Bons du trésor Assimilables					
Titres OPCVM	84 065			84 065	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession des actions et droits rattachés	-43 300			-43 300	795
Annuités et cession des obligations des sociétés					
Remboursement et cession des BTA					
Cession de titres OPCVM	-85 074			-85 074	-63
Variation des Plus ou moins values			14 100	14 100	
Variation des intérêts courus					
Solde au 31/12/2014	73 414		6 951	80 365	732

4-2 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 324 DT pour l'année 2014 contre 6 604 DT pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	3 586	3 873
Revenus des OPCVM	2 738	2 731
Totaux	6 324	6 604

4-3 –Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 60 405 DT contre 69 291 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- Avoir en banque	59 701	75 000
- Sommes à l'encaissement	735	-60
- Sommes à régler	-45	-5 655
- Intérêts courus /compte courant	14	6
Total	60 405	69 291

4-4 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 162 DT pour l'année 2014 contre 40 DT pour l'année 2013 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts/ compte courant	162	40
Total	162	40

4-5 - Capital social

- Capital au 31/12/2013

- Montant	154 019
- Nombre de titres	14 970
- Nombre de porteurs de parts	4

Souscriptions réalisées

- Montant	985
- Nombre de titres	86
- Nombre de porteur de parts entrants	0

Rachats effectués

- Montant	31 574
- Nombre de titres	2 982
- Nombre de porteurs de parts sortants	1

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	14 100
- Plus values réalisées sur cession de titres	732
- Frais de négociation de titres	-67
- Droits de sortie	319

- Capital au 31/12/2014

- Montant	138 514
- Nombre de titres	12 074
- Nombre de porteurs de parts	3

4-6 - Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	1 130	1 233
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	14
Total	1 134	1 247

4-7 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 1 096 DT au 31/12/2014 contre 1 257 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Gestionnaire	922	1 057
Dépositaire	87	100
Distributeur	87	100
Total	1 096	1 257

4-8- Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 27 DT au 31/12/2014 contre 29 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
- CMF à payer	12	14
- Etat- Impôt à payer	15	15
Total	27	29

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 4 747 DT pour l'année 2014 contre 5 071 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	3 995	4 267
Rémunération du dépositaire	376	402
Rémunération du distributeur	376	402
Total	4 747	5 071

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 350 DT pour l'année 2014 contre 340 DT pour l'année 2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	150	161
Impôts et Taxes	128	126
Autres Frais et Frais Bancaires	71	53
Total	350	340

5. Autres informations

5-1 Données par parts :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,537	0,444	0,399
Charges de gestion des placements	0,393	0,339	0,284
Revenu net des placements	0,144	0,105	0,115
Autres produits	-	-	-
Autres charges	0,029	0,023	0,029
Résultat d'exploitation	0,115	0,082	0,086
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,021	-	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,094	0,082	0,087
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,168	-0,475	-0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,061	0,076	0,690
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,006	-0,013
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,223	-0,405	0,675
Résultat net de l'exercice	1,338	-0,322	0,761
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1,338	-0,405	0,675
Régularisation du résultat non distribuable	-0,040	-	0,018
Sommes non distribuables de l'exercice	1,183	-0,405	0,693
Distribution de dividendes	0,083	0,086	-
Valeur liquidative	11,566	10,372	10,780

5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	150 427,341	160 724,448	162 315,206
Total charges / actif net moyen	3,39%	3,37%	2,89%
charges de gestion des placements / actif net moyen	3,16%	3,16%	2,62%
autres charges / actif net moyen	0,23%	0,21%	0,27%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,92%	0,77%	0,80%

5-3 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2014 s'élève à 3 995 DT TTC.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2014 s'élève à 376 DT TTC.

5-5 Rémunération du distributeur :

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Bank » au 31/12/2014 s'élève à 376 DT

Annexe I

Attijari FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Fonds régi par le code des OPCVM Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Agrément N°: 45-2010 du 22 Décembre 2010

PORTEFEUILLE AU 31/12/2014

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2014	%Actif	%Capital Emis
Actions & droits rattachés		67 162,843	74 098,440	52,638%	
ADWYA	400	2 796,800	3 269,200	2,322%	0,00%
DA1/5ADWYA 2014	400	559,200	556,000	0,395%	0,00%
ASSAD	550	4 730,000	4 407,150	3,131%	0,00%
ATTIJARI BANK	565	8 691,583	13 478,640	9,575%	0,00%
DELICE HOLDING	34	496,400	514,828	0,366%	0,00%
ESSOUKNA AA	900	4 211,633	5 634,900	4,003%	0,00%
ESSOUKNA NG 2014	360	1 612,800	2 131,200	1,514%	0,00%
POULINA GH	1 000	7 174,032	5 598,000	3,977%	0,00%
SIMPAR	100	4 625,000	5 614,900	3,989%	0,01%
SITS	1 000	3 500,000	1 920,000	1,364%	0,01%
SOMOCER	1 200	3 034,000	3 021,600	2,146%	0,00%
DA 3/37 SOMOCER 2014	999	205,794	179,820	0,128%	0,00%
SOTUVER	550	2 640,000	2 893,000	2,055%	0,00%
SPDIT	1 160	8 088,825	10 699,840	7,601%	0,00%
TUNISIE LEASING	212	4 774,071	4 531,712	3,219%	0,00%
TUNIS RE	500	5 320,000	5 000,000	3,552%	0,00%
TUNISIE PROFILE	950	4 066,000	4 102,100	2,914%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	11	304,695	250,800	0,178%	0,00%
DA1/15AIRLIQUIDE2012	15	332,010	294,750	0,209%	0,00%
OPCVM		6 251,478	6 266,713	4,452%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	61	6 251,478	6 266,713	4,452%	0,01%
Total Général		73 414,321	80 365,153	57,089%	